

À LA UNE DU PAYS. Une pétition contre la fermeture de la piscine

À Bain-de-Bretagne, les fonctionnaires accompagnés de la CGT appellent les citoyens et usagers à « défendre leur piscine » avant le vote de sa fermeture définitive.

L'avenir de la piscine bain-de-Bretagne sera joué lors du prochain conseil municipal, qui se tiendra lundi 29 janvier. Problèmes d'eau, de chauffage, d'épuisement, temps de débordement très élevé, affaissement du terrain... Depuis plusieurs années, les problèmes s'accumulent, le projet de rénovation de l'infrastructure baigne et passe lamentablement dans le portefeuille municipal de la commune. Pour pallier le déficit qu'elle engendre, Yves Thibault, maire de Bain-de-Bretagne, avait demandé, en décembre dernier, le transfert de sa gestion à la Communauté de communes.



Salariés, usagers et syndicats se mobilisent, avant le décret final des élus, pour la sauvegarde de la piscine.

D'autres possibilités

Cet ultime recours n'a pas abouti, les plus serrés donc aménagé à se prononcer, lundi de ce conseil, sur le maintien de la piscine en fonctionnement ou sa fermeture définitive. Une option inenvisageable pour les salariés de la piscine qui, épaulés par la CGT et le syndicat national professionnel des maîtres-nageurs sauveteurs (SNMNS), font circuler depuis plusieurs mois une pétition.

« Des solutions bien moins onéreuses que le coût de la fermeture envisagée existent pour maintenir l'ouverture de l'établissement actuel,

indique-t-on. C'est pourquoi, il pourrait être regrettable de prononcer la fermeture définitive d'un service public de cette importance, ayant d'après nous étudié les possibilités pour le maintien de son fonctionnement. Il est par ailleurs inconcevable de remettre en cause un service à la population qui est facteur d'équilibre, de santé et d'épanouissement. »

Un lien social

Outre l'aspect financier, les fonctionnaires estiment que

la piscine, en fonctionnement depuis 30 ans, reste avant tout un « bien social pour les usagers de Bain-de-Bretagne et des communes environnantes », soit « quelque 75 000 usagers par an », et indispensable pour les plus jeunes : « la natation scolaire est obligatoire dans les programmes de l'éducation nationale. Chaque jour, si la piscine ferme, plus de 400 scolaires se retrouveraient privés d'un apprentissage capital pour leur sécurité. »

Les auteurs de la pétition insistent également, en cas de fermeture, sur le risque de déchristianisation de la collectivité, engendré par une « baisse de la population, des associations, de la valeur immobilière et des commerces dans les années à venir ».

Salariés et syndicats mettent donc les derniers coups de touche à leur pétition, qui devrait être déposée au conseil municipal du lundi 29 janvier, à 20 h 30 à la mairie « et en signant la pétition qui circule ». celle-ci est disponible dans les communes et associations de la commune.

Dominique Demay

■ Contact : UGICCT-CGT
au 06 31 67 12 67, ou sur
rennesmetropole.referencement-syndical.fr. La pétition est à renvoyer sur ugicct-cgt@rennesmetropole.fr ou à
UGICCT-CGT, R, place de
Thionville, 35200 Rennes.

PROJET. Une nouvelle réunion pour finaliser la Coopérative jeunes majeurs